Soixantième année. - N ° 100 A Vendredi 29 mai 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1808

## 38 – ISÈRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

## Ventes et cessions

528 343 114 RCS Grenoble.
**QIIS.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 5000.00 EUR.
*Adresse :* 4, Rue Léon Beridot, Zac de Champfeuillet, 38500 Voiron.
*Oppositions :* Art L 236-15 du Code du Commerce..
*Commentaires :* QIIS Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 4 Rue Léon Beridot ZAC Champfeuillet, 38500 Voiron 528 343 114 RCS GRENOBLE AVIS DE FUSION La société EPICTURE, société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros, dont le siège social se situe 132 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 096 658, Société Absorbante, a établi en date du 22 mai 2026, un projet de fusion par acte sous seing privée signé électroniquement le 22 mai 2026, avec les sociétés : - RESEAU DES COMMUNES, société par actions simplifiée au capital de 47 951 euros, dont le siège social se situe 132 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 493 784 672, Société Absorbée, - SIMCO, société par actions simplifiée au capital de 15 800 euros, dont le siège social se situe 132 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 807 853 742, Société Absorbée, - ORFEOR, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social se situe 132 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 381 540 772, Société Absorbée, - QIIS, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social se situe 4 Rue Léon Beridot, ZAC Champfeuillet, 38500 Voiron, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 528 343 114, Société Absorbée, Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal des activités économiques de Paris le 22 mai 2026 pour la Société Absorbante (EPICTURE), et les trois des Sociétés Absorbées (RESEAU DES COMMUNES, SIMCO et ORFEOR) et au Greffe du Tribunal de commerce de Grenoble le 26 mai 2026 pour la Société Absorbée (QIIS). L'évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue s'établit, pour la société RESEAU DES COMMUNES, à 1 154 990 euros pour l'actif et 1 007 428 euros pour le passif, pour la société SIMCO, à 2 101 298 euros pour l'actif et 1 858 010 euros pour le passif, pour la société ORFEOR, à 1 078 237 euros pour l'actif et 1 010 800 euros pour le passif, et, pour la société QIIS, à 319 311 euros pour l'actif et 133 861 euros pour le passif. La totalité des droits sociaux composant le capital de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées étant détenus par la même société mère, la société INEDI, société par actions simplifiée au capital de 18 161 000 euros, dont le siège social est situé 132 rue du

Faubourg St Denis 75010 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 928 521 632, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la Société Absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par les Sociétés Absorbées (RESEAU DES COMMUNES, SIMCO, ORFEOR et QIIS) depuis le 1er octobre 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société EPICTURE. Les Sociétés Absorbées (RESEAU DES COMMUNES, SIMCO, ORFEOR et QIIS) seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera effective et deviendra définitive à la date d'approbation de la fusion par la société INEDI, associée unique de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées. Les créanciers de la Société Absorbante, ainsi que ceux des Sociétés Absorbées dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis..

